



Comité technique ministériel exceptionnel du 15 mai 2020

Déclaration préalable de FO

Madame la Présidente,

Ce CTM propose comme unique ordre du jour la présentation, pour avis, du plan de reprise de l'activité (ou plan de déconfinement) ministériel.

Puisque l'option semble ouverte, nous précisons tout d'abord que **nous demandons que ce plan soit bien intitulé « plan de déconfinement »**, la première appellation renvoyant au vocabulaire de la Fonction Publique laissant entendre que l'activité des services et établissement de nos ministères s'est interrompue depuis des mois. Depuis le début du confinement, **l'ensemble des agents de votre pôle ministériel a contribué à la continuité du service public, à la sécurité de nos concitoyens, et à la lutte contre la propagation du COVID 19.**

En présentiel dans les services, en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence, dans des conditions souvent très difficiles, et soumis à une charge de travail accrue et des dépassements réguliers des horaires normaux, chacun à son niveau a répondu présent. **Sous-entendre que l'activité de nos ministères s'est interrompue ne nous semble donc pas acceptable.**

Pour ce qui est du calendrier, nous noterons que **l'examen de ce plan est proposé le 15 mai, alors que le déconfinement a été lancé le 11 !** Nous étions pourtant prêts à siéger jusqu'au dimanche 10 mai si nécessaire, mais la ministre a refusé. Les enseignements issus du grand désordre liés à la mise en place du confinement et à sa gestion n'ont donc pas été tirés.

Depuis 5 jours, les services sont placés face à leurs responsabilités sans cadrage national, les projets de déconfinement locaux fusent, chaque service le construit à sa façon selon ses connaissances et sensibilités, c'est le désordre organisé niant le droit faute de pouvoir répondre aux besoins. Conformément à l'engagement de la ministre en réponse à notre intervention commune avec la CGT et la CFDT, **nous attendons que suite à ce CTM, les services et établissements reçoivent l'instruction de présenter en instances pour avis la déclinaison de ce plan ministériel, ainsi que la mise à jour de leur DUERP.**

Après l’emballage, passons au contenu de ce plan. Dès le 28 avril, nous transmettions au cabinet de la ministre **notre plate-forme de revendications relatives aux conditions de sortie du déconfinement.** Lors du CHSCTM du 7 mai, nos représentants ont à nouveau soulevé des points à compléter ou améliorer dans le projet de plan. Dans le document transmis en amont de ce CTM, **un certain nombre de nos revendications ont été prises en compte, d’autres non.** Cela relève de choix assumés de votre part, dont nous prenons acte et tirons les enseignements nécessaires. Dès lors, **la proposition d’amendements au projet de texte proposé n’avait pas de sens.** Pour autant, nous ne manquerons bien sûr pas de participer activement aux débats de cette instance pour appuyer toute évolution allant dans le sens de nos revendications.

Quel que soit son contenu, **ce plan ne sera qu’une coquille vide s’il n’est pas accompagné de moyens de protection adaptés à chaque situation de travail, et d’instructions claires pour l’exécution de chacune des missions spécifiques** à notre pôle ministériel notamment pour les missions de contrôle et d’exploitation où les agents sont extrêmement exposés. Force Ouvrière vous réitère **ses attentes d’instructions ministérielles, éclairées par de réelles expertises,** permettant à l’État employeur de porter ses responsabilités et de ne pas les faire porter via des consignes aux seuls responsables locaux, voire aux agents eux-mêmes. **Seule l’expertise des professionnels de la santé et de la prévention,** comme nous l’ont confirmé les démonstrations du médecin de prévention lors du CHSCTM du 7 mai dernier, **doivent être prises en considération.** C’est leur rôle et c’est sur leur jugement que doit reposer votre responsabilité. **Nous sommes loin du compte à l’heure où nous parlons ici.**

Au-delà des généralités, sur lesquelles vous aurez sans doute bien du mal à répondre, **il est des questions simples et concrètes auxquelles vous aurez du mal à vous soustraire** alors que nous sommes désormais à J+5 du début du dé-confinement :

- **la répartition des positions administratives des agents depuis lundi,** par région et par service, en particulier le nombre d’agents en présentiel.
- le nombre d’agents rappelés en présentiel **devant utiliser les transports en commun**
- **le nombre et le type de masques disponibles** suivant cette même cartographie.
- **la liste des services bénéficiant de restaurants administratifs**
- **l’action de badger vaut-elle engagement des agents à attester l’absence des 8 symptômes liés au COVID-19 ?**

Pour FO, la santé des travailleurs doit demeurer la seule priorité.

L’incurie des pouvoirs publics, qui a mené au confinement, est à redouter dans le cadre du déconfinement.

A ce titre, FO mettra tout en œuvre pour le respect des mesures réglementaires de protection **y compris en appuyant le recours au droit de retrait afin de préserver la santé des travailleurs.**

Enfin, **la sortie de ce confinement strict va se traduire par des positions administratives des agents qui vont peut-être être révisées pour certains, prolongées pour d'autres,** mais qui doivent toutes être notifiées expressément aux agents et tenir compte des contraintes et situations personnelles des agents. Car, la prudence est de rigueur et c'est bien pour cela que Force Ouvrière vous demande **de prendre toutes les dispositions pour doter vos agents des matériels nécessaires au télétravail,** de reconnaître la poursuite d'une situation même dégradée et leur permettre d'assurer la poursuite des missions télétravaillées adaptées à leurs contraintes, à leurs craintes. **Ce n'est malheureusement pas ce qui se passe dans certaines de vos directions, y compris en Ile de France !**

Par ailleurs, nous prenons acte de la transmission **d'un bilan genré et par catégorie de la position administrative des agents durant le confinement,** engagement de la ministre le 4 mai dernier. Un bilan qui permet d'illustrer :

- que vous avez plus de facilité **à obtenir des informations de la part des Etablissements Publics que de vos propres services** (comment se satisfaire que la moitié des agents des DREAL et des DIR ne soient pas pris en compte?)
- que **les femmes sont sur-représentées dans la population des agents placés en ASA « garde d'enfants »**, comme on pouvait s'y attendre
- **que nos collègues de catégorie C étaient pour plus de la moitié d'entre-eux en ASA,** avec 10 fois plus de chance d'y être versé de force qu'un collègue de catégorie A

La sociologie des victimes de l'ordonnance du 15 avril relative aux congés a donc le mérite d'être claire !

En la matière, nous attendons que l'ensemble des engagements de la ministre en CTM du 4 mai soit tenu **y compris pour ce qui est de la possibilité de poser les congés « imposés » jusqu'en juillet.** Si d'aventure elle avait été mal avisée ou mal conseillée à ce sujet, tant pis, la ministre s'est engagée devant les représentants de son personnel en CTM !! **Parole de ministre engage le gouvernement...**

La sociologie des perdants au jeu de la « prime exceptionnelle », officialisée au JO de ce jour, se précise elle-aussi à l'occasion de ce bilan. Pour FO, même si certains agents seront évidemment satisfaits de percevoir cette prime, il est clair qu'elle ne sera pas attribuée à tout le monde et sera de fait inégalitaire.

De très nombreux agents – vraisemblablement une majorité – seront exclus de ce dispositif. Alors que la ministre lors du CTM du 4 mai 2020 a martelé que « chaque agent de notre pôle ministériel a joué un rôle indispensable dans notre pays » mettre en œuvre ce dispositif subjectif et inégal serait précisément contraire aux paroles prononcées.

Pour celles et ceux qui la percevront, **des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables** et sujets à interprétations variables et aléatoires. Cela ne va pas manquer de se traduire par des pratiques clientélistes, générant des clivages, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle.

Pour FO, **l'urgence est à l'ouverture d'une véritable négociation salariale et l'augmentation du point d'indice.**

Concrètement, nous attendons les réponses suivantes :

- Combien d'agents seront-ils concernés, et pour quel montant ?
- Suivant quels critères ?
- Qui en décide ?
- Comment est financée cette mesure (il ne faudrait pas que cela soit pris sur l'enveloppe catégorielle 2020 dont nous ne savons rien de l'utilisation à ce stade).

Je vous remercie.